



Règlement de course

« Saint-Ju'Trail » 2024

Description de l'événement :

Lieu : Saint-Julien (69).

Date : Samedi 27 Avril 2024.

Description : Un parcours au cœur des vignes du Beaujolais. Des chemins ludiques, idéal pour tous les sportifs qui veulent découvrir le trail, sur des parcours courts, rythmés et sans grosses difficultés pour le 10km. Le niveau monte au fur et à mesure des distances proposées, avec un 18km et 38km où ce dernier demande une bonne connaissance de soi-même et de la pratique des courses de trail.

Détail technique :

Les parcours ne sont dévoilés que le jour de l'épreuve pour une équité de traitement des participants, pour le plaisir de la découverte et pour éviter tout repérage susceptible de déranger les différents habitants qui jalonnent le parcours.

La « Saint-Ju'Trail » est une épreuve de course type « trail », empruntant essentiellement des chemins de vignes, sentiers et monotraces. En fonction des parcours, le dénivelé est plus ou moins important et donc plus exigeant physiquement. Trois principaux parcours sont proposés :

- **Le Pot :** 10km, 340D+ : départ le samedi 27 avril à 16h30 de Saint-Julien.
- **Le Magnum :** 18 km, 900D+ : départ le samedi 27 avril à 15h30 de Saint-Julien.
- **Le Tonneau :** 38 km, 2100D+ : départ le samedi 27 avril à 14h00 de Saint-Julien.

Quatre autres épreuves sont aussi organisées :

- **Un challenge duo mixte** (Homme/Femme) ou **duo féminin** (Femme/Femme), **sur le parcours du 38km** : le départ et l'arrivée doivent se faire obligatoirement en duo le samedi 27 avril à 14h00.
- **Un challenge duo mixte** (Homme/Femme) ou **duo féminin** (Femme/Femme), **sur le parcours du 18km** : le départ et l'arrivée doivent se faire obligatoirement en duo le samedi 27 avril à 15h30.
- **Une marche nordique**, dénommé « **le Cubi** » sur le parcours du 10km trail : départ le samedi 27 avril à 16h45 de Saint-Julien,
- **Un parcours pour enfants** au cœur du village, sans classement ni chronométrage, dénommé « **le Ballon** » : départ le samedi 27 avril à 11h30 de Saint-Julien.

Modalité d'inscription et pièces à fournir :

1. Bulletin d'inscription en ligne pour les trois parcours trail (solo, duo féminin et duo mixte) à l'adresse suivante : <https://www.yaka-inscription.com/sjtrail2024>
2. Un certificat médical de moins d'un an à la date de la course avec l'intitulé suivant :
« non contre-indication à la course à pied ou à la pratique sportive en COMPETITION »
ou
une copie obligatoire ou copie de la licence FFA. **A noter que les licences de triathlon ne sont plus acceptées.**

A défaut de présentation de ces documents, chaque coureur se verra refuser la remise de dossard et l'accès au départ.

Les documents fournis seront conservés en original ou copie comme justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne pourra être accepté.

Les inscriptions seront ouvertes jusqu'au jeudi 25 avril minuit. Une inscription de dernière minute sera rendue possible les jours suivants dans la limite des places disponibles et avec **un surcoût de 5€ par inscription** sous réserve de places disponibles.

Article 1 : Participation sur toutes les épreuves.

La participation aux différentes épreuves implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

Du fait de son inscription, le concurrent donne à l'organisation le pouvoir tacite pour utiliser toutes photos sur lesquelles il pourrait se trouver, photos qui ne seront utilisées que dans le cadre de la promotion de l'événement.

- L'épreuve de 10 km, le Pot, est ouverte à partir de la catégorie Cadet (nés en 2007 et après).
- L'épreuve de 18km, le Magnum (solo, duo féminin ou duo mixte), est ouverte à partir de la catégorie Junior (nés en 2005 et après).
- L'épreuve de 38 km, le Tonneau (solo, duo féminin ou duo mixte), est ouverte à partir de la catégorie Espoir (née en 2003 et après).

Pour tout licencié ou non, tous les participants s'engagent à respecter le parcours (respect de l'itinéraire et propreté des sites) dans son intégralité.

Article 2 : Départs et barrière horaire.

Les départs seront échelonnés de la manière suivante :

- Samedi 27 avril 2024 : **14h00** départ du 38km (solo, duo féminin et duo mixte).
- Samedi 27 avril 2024 : **15h30** départ du 18km (solo, duo féminin et duo mixte).
- Samedi 27 avril 2024 : **16h30** départ du 10km.
- Samedi 27 avril 2024 : **16H45** départ marche nordique.
- Samedi 27 avril 2024 : **11H30** début des parcours pour enfants.

Tous les départs se feront à côté de la salle des fêtes de Saint-Julien.

Si les conditions sanitaires liées à la Covid-19 sont toujours d'actualité lors de l'épreuve de la Saint-Ju'Trail, l'organisation se donne le droit de modifier le déroulé des départs (mise en place de départs par vagues ou encore en « contre montre »). Le port du masque vous sera également demandé dès votre entrée dans l'enceinte de l'évènement et cela jusqu'au départ des courses respectives et une fois la ligne d'arrivée franchie.

Il sera mis en place et appliqué **une barrière horaire UNIQUEMENT sur le parcours « LE TONNEAU (en solo, en duo féminin ou mixte) » 38km 2100D+**. Les coureurs ne franchissant pas les points de contrôle dans le temps imparti seront mis hors course et devront rendre immédiatement leur dossard.

Les temps limites de course pour le 38km sont :

- **Point contrôle au 16km / 1000D+ : + 3h00 du départ.** Les coureurs seront invités à bifurquer sur un parcours raccourcis qui leur permettra de finaliser la course pour une distance totale 32km et 1700D+.
- **Point de contrôle sortie du ravitaillement au parking du col de Saint Bonnet : 29km et 1850D+ : + 5h00 du départ.** A partir de ce point de contrôle, l'organisation ne prendra pas en charge les coureurs ayant été mis hors course.
- **Arrivée à Saint Julien au 38km / 2100D+ : + 6h30 du départ.**

En cas d'abandon – hors accident de parcours, le coureur doit informer au plus tôt un bénévole. Le rapatriement s'effectue par les propres moyens du coureur. Le coureur doit remettre au PC course le dossard.

A noter : une garderie est prévue uniquement le jour de la course, soit le samedi 27 Avril. **Elle est accessible uniquement aux enfants d'un des parents participant à une épreuve** proposée par la Saint Ju'Trail, et cela **uniquement à partir de 30 minutes avant chaque course** et durant le temps de la course sur laquelle le parent s'est inscrit. Une participation de 6€ par enfant sera demandée,

comprenant la fourniture d'un gouter (compote, quatre-quarts chocolat, petite bouteille d'eau). A noter qu'2€ seront reversés à l'association soutenue par l'événement « **Le Soleil de Capucine** ».

Article 3 : Inscription et tarifs des différentes épreuves.

Les inscriptions pour les parcours trail sont à faire uniquement sur cette adresse :

<https://www.yaka-inscription.com/sjtrail2024>

Les inscriptions pour les parcours enfant et la marche nordique seront possibles sur place jusqu'à 15 minutes avant le départ des courses.

Tout participant aux trails devra fournir, soit la copie d'une licence d'athlétisme, soit un certificat médical de moins d'un an à la date de la course avec l'intitulé suivant : « **non contre-indication à la course à pied ou à la pratique sportive en compétition** ».

Tarifs des courses :

Le Ballon : Course enfants	4€
Le Forfait Ballon : Course enfants + repas de course	8€
Le Cubi : Marche nordique	12€
Le Pot : Parcours 10 km	12€
Le Magnum (solo, duo féminin ou mixte) : Parcours 18 km	20€ par coureur-euse 40€ pour le Duo
Le Tonneau (solo, duo féminin ou mixte) : Parcours 38km	40€ par coureur-euse 80€ pour le Duo

+ 5€ par inscription au-delà du jeudi 25 avril minuit – sous réserve des places disponibles.

Chaque inscription comprend : un dossard, un classement et un cadeau d'inscription.

L'inscription au parcours du 38km (solo, duo féminin ou mixte) donnera droit à un plateau repas gratuit par coureur-euse.

La réservation des plateaux repas pour les parcours des 10, 18 km ainsi que la marche nordique et parcours enfants, est possible sur le site d'inscription ou sur place le jour de **l'événement au prix de 12€.**

A noter que pour chaque inscription sur une course et sur chaque plateau repas pris sur place, **2€ seront reversés à l'association « Le Soleil de Capucine »** qui œuvrent pour améliorer le vécu des enfants, des parents et des soignants à l'hôpital de Villefranche-sur-Saône.



Association de soutien aux enfants hospitalisés

Article 4 : Retrait des dossards.

Le retrait des dossards s'effectuera à la salle des fêtes de Saint-Julien aux dates et horaires suivants :

- le samedi 27 Avril à partir de 8H00 jusqu'à 30mn avant chaque départ de course.

Article 5 : Equipements.

Chaque participant est responsable de son équipement. Il doit, de fait, l'adapter en fonction des conditions météorologiques pour chacun des parcours.

Spécificités par parcours :

- Pour les parcours chronométrés (10km, 18km, 38km) : les chaussures de type trail sont conseillées,
- Pour la marche nordique : des chaussures de type randonnée ou sports sont conseillées,
- Les bâtons sont autorisés **uniquement** sur la marche nordique et le 38 km (solo, duo féminin ou mixte).
- **Un gobelet individuel sera obligatoire sur tous les ravitaillements tout au long des parcours trail (38 km / 18 km / 10 km).**

Article 6 : Parcours, balisage, ravitaillement.

Les parcours seront dévoilés le jour de l'épreuve.

Le balisage sera composé de fanions rouge ou de fanions personnalisés, de flèches et de panneaux. La rubalise peut être utilisée pour interdire l'accès à un chemin.

Les points de ravitaillement :

- Sur le Tonneau (solo, duo féminin ou mixte) parcours trail de 38km :
 - o point d'eau au 12km et 770D+
 - o ravitaillement solide/liquide au 23km et 1500D+
 - o ravitaillement solide/liquide au 29km et 1850D+
- Sur le Magnum (solo, duo féminin ou mixte) parcours trail de 18km :
 - o ravitaillement solide et liquide au 9km et 770D+
- Le parcours de 10km ainsi que le parcours de marche nordique étant identique auront un point d'eau sur le parcours, au kilomètre 5.

Un ravitaillement solide et liquide est prévu à l'arrivée.

Un plateau repas est prévu et compris dans l'inscription **UNIQUEMENT** pour ceux inscrit sur le 38km (en solo ou en duo).

Pour les autres coureurs et marcheurs, la réservation du plateau repas est possible sur le site d'inscription ou sur place le jour de l'évènement au prix de 12€.

Article 7 : Sécurité et assistance médicale.

La sécurité est assurée par des signaleurs mis en place par l'organisation. Ils veillent à la sécurité des concurrents aux différents croisements avec les routes empruntées.

Chaque participant se doit de prévenir l'organisation (les signaleurs), s'il croise un coureur en détresse pour que les équipes de secouriste le prennent en charge dans les meilleurs délais.

Si lors de l'évènement les conditions sanitaires liées à la Covid-19 sont toujours d'actualité, le masque sera demandé dès l'entrée sur le site de l'évènement, la veille pour le retrait des dossards avec à disposition de gel hydro-alcoolique et une distanciation sociale de 1 mètre, et le jour de l'évènement jusqu'au départ de la course et remise du masque à l'arrivée.

Article 8 : Arrivée.

Les arrivées du 10km, du 18km, du 38km et de la marche nordique sont prévues devant la salle des fêtes de Saint-Julien.

Les participants et accompagnants pourront se restaurer à l'issue avec une buvette et une restauration rapide. Les coureurs du 38km (solo, duo féminin ou mixte) ont leur repas compris dans l'inscription. Des plateaux repas peuvent être réservés pour les accompagnants et pour les coureurs des différentes courses lors de l'inscription. Vous aurez également la possibilité de commander des plateaux repas sur place le jour même.

Pour respecter les conditions sanitaires liées à la Covid-19, s'il nous l'est exigé, toutes les consommations devront se faire assises sur les tables mises à disposition.

Article 9 : Classements et récompenses.

Un classement individuel sera établi.

Des trophées et des lots seront remis aux trois premiers hommes et trois premières femmes du classement scratch pour chaque course trail sans distinction de catégorie d'âge. La remise des récompenses se fera au moment de l'arrivée des différents lauréats de toutes les courses. De ce fait, la présence des participants récompensés est obligatoire, en cas d'absence, les prix seront acquis par l'organisation.

Un **challenge duo féminin et un challenge mixte sur le 38 km et sur le 18km** vous est proposé. Le duo devra obligatoirement franchir la ligne d'arrivée ensemble. Un classement indépendant sera établi et des récompenses seront prévues pour les trois premiers de ces deux challenges mixtes.

Les participants des challenges féminin ou mixte sur l'une des deux courses (Magnum ou Tonneau) ne pourront être récompensés sur le classement de la course en solo. **Tous les participants aux challenges féminin ou mixte (38 km et 18 km) auront leur classement individuel valide pour le Trail Tour Beaujolais 2024.**

Un Challenge équipe est organisé. Un trophée sera remis à l'association, le groupe, le club le plus représenté et enregistré à l'inscription. Le décompte s'établit sur la base des coureurs inscrits sous le même nom d'équipe.

Article 10 : Sanctions.

Chaque participant, de l'une des différentes épreuves, surpris à jeter des papiers ou tout autres déchets, ou faisant preuve d'anti-sportivité ou manquant de respect aux bénévoles, sera rappelé à l'ordre et peut se voir disqualifié. Aucune réclamation ne sera acceptée.

Chaque participant, quel qu'il soit (élite ou non), surpris à couper sur le parcours, sera disqualifié immédiatement, des contrôles et des points de passages intermédiaires seront mis en place le long des parcours.

Article 11 : Modifications et annulation.

En cas de mauvais temps ou toutes autres conditions pouvant nuire à la sécurité des participants, l'organisation et l'équipe médicale se réservent le droit de modifier ou d'annuler une ou plusieurs épreuves. Aucun remboursement ne sera effectué.

L'organisation se réserve le droit de reporter ou non les inscriptions à l'édition suivante.

Sur présentation d'un justificatif médical, un avoir d'une durée de validité d'un an pourra être délivré pour la prochaine édition de la Saint-Ju'Trail.

Article 12 : Assurance et responsabilité.

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence. L'organisation informe et conseille qu'il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Un papier de décharge de responsabilités peut vous être demandé en amont ou le jour de la course.

Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsable en cas de vol.

* * *